

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

CANTON VALLON PONT D'ARC

ARRETE : AM_81_2024

ARRETE POLICE DE CIRCULATION - IMPLANTATION ET REMPLACEMENT POTEAUX SUR LA
COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de AZ. TECHNOLOGIE représenté par BENAZZOUZ Amine domicilié 9 Avenue de Norvege 91140 VILEBON-SUR-YVETTE, en date du 11/09/2024 qui souhaite implanter et remplacer des poteaux *en occupant* temporairement le domaine public : Route de Peyrepuride, route de Blajoux, Route du Plantier, Place Galfard, Chemin de Berguier, Route de Berguier, Calade du Lavoir, Rue Victor Reynouard, Rue Victor Ruelle, Rue Joseph Meynier.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : A partir du 26/09/2024 au 08/12/2024, la société AXIONE est autorisée à implanter et remplacer des poteaux sur les voies suivantes : Route de Peyrepuride, route de Blajoux, Route du Plantier, Place Galfard, Chemin de Berguier, Route de Berguier, Calade du Lavoir, Rue Victor Reynouard, Rue Victor Ruelle, Rue Joseph Meynier.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- sécurité : La société AXIONE chargé des travaux ainsi que la société AZ. TECHNOLOGIE sont responsable du chantier et doivent s'assurer de la sécurité des usagers de la voie.
- Interdiction de doubler
- Interdiction de dépasser
- Basculement de circulation sur chaussées opposée (manuellement)

Article 3 : La signalisation sera mise en place par la société AXIONE chargé des travaux.

Article 4 : M. le *commandant de gendarmerie*, M. le Maire, et AZ. TECHNOLOGIE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

*A Laurac-en-Vivaraïs, le 25 septembre 2024,
Le Maire. Didier NURY*

